

**DECISION DU DIRECTEUR
N° 2024-10**

Objet : Avenant au marché 2024-01 « réalisation de trois forages » au lieu dit AURIAC LEUZE – CHATEAURENARD »

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu la délibération n°2021-18 du 26 mai 2021, acte par lequel l'assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de passer et contractualiser les marchés passés selon la forme d'une procédure adaptée ;

Considérant qu'à la suite de l'inspection vidéo réalisée le 24 septembre 2024, il a été constaté la présence de laitance et de ciment à l'intérieur des forages. Ces anomalies concernent spécifiquement les forages F1, F2 et F3.

Considérant qu'afin de remédier aux défauts identifiés, des travaux correctifs sont nécessaires.

DECIDE

De prolonger le marché jusqu'au 28 février 2025 pour permettre la réalisation de ces interventions.

Un avenant formalisera cette prolongation sans incidence financière sur le marché.

FAIT A ST ANDIOL, le 10/12/2024

Le Directeur,
Charles BRUN